# VILLE DE LA FERTE-BERNARD EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Date de convocation 21 juin 2018 Date d'affichage 21 juin 2018

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 16 (+ 11 pouvoirs)

votants 27

072-217201326-20180629-DEL\_18\_06\_27\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2018 Affichage : 29/06/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



#### L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT

Le VINGT-SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Didier REVEAU, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Josette JACOB, M. Philippe GALLAND, M. Daniel GUEDET, M. Jacky TACHEAU, M. Thierry BODIN, Mme Sylvie SEQUEIRA, Nicolas CHABLE, M. Michel DIEDERICH, Mme Hélène DEBLOCK, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, Mme Sylvie FAVRET

Excusés: M. Jean THOREAU (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), Mme Camille MORIN-BURRE (Pouvoir donné à Thierry BODIN), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), Mme Sophie DOLLON (Pouvoir donné à Josette JACOB), Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Jacky TACHEAU), Mme Virginie ARZUL-MORICEAU (Pouvoir donné Pascal LEVEQUE), Mme Marie-Claire DUCELLIER (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER), Mme Dominique BURLOT (Pouvoir donné à Daniel GUEDET), M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à Philippe GALLAND), M. Claude DROUET (Pouvoir donné à Mme Sylvie FAVRET), M. Quentin GUTIERRES, M. Thierry PERRE

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Hélène DEBLOCK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## <u>PRODUITS TOURISTIQUES : FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER</u> 2019

VU la délibération en date du 30 mai 2018 autorisant la signature d'une convention de mandat avec le Pays du Perche Sarthois pour la commercialisation des produits touristiques « circuits groupés »,

CONSIDERANT que dans ce cadre, il convient de fixer les tarifs qui seront applicables à compter du 1er janvier 2019,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des propositions tarifaires,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (27 Pour – 0 Abstention – 0 Contre),

Fixe, à compter du 1er janvier 2019, les tarifs applicables aux produits touristiques suivants comme suit :

### • Promenade en barque :

- Groupe d'adultes, par personne Service Réceptif (à partir de 19 personnes ou plus) : 5,00 €
- Groupe d'adultes Service Réceptif (moins de 19 personnes) : Forfait de  $100\,\mbox{\mbox{\mbox{$\ell$}}}$

### • Promenade en petit-train :

- Groupe réceptif, par personne (à partir de 19 personnes ou plus) : 3,20 €
- Groupe réceptif (Moins de 19 personnes) : Forfait 64 €

Pour copie conforme Le Maire, **Didier REVEAU**